

**TYPLOGIE DES ZONES**

UA : zone urbaine centralisée correspondant au noyau ancien  
 UB : zone urbaine correspondant à la périphérie immédiate du hâti ancien et aux extensions urbaines  
 UBT : secteur urbain présentant un tissu d'habitat  
 UL : zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt public et collectif (écoles, de santé, administratifs...), de sports, de loisirs et de tourisme  
 UX : zone urbaine correspondant aux secteurs d'activités économiques (industries, commerces et services)  
 UAU : zone non édulcorée destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation principale d'habitat  
 UAU1 : secteur urbain présentant un tissu en développement  
 UAU2 : zone non édulcorée destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation d'équipements d'intérêt public et collectif (écoles, de santé, administratifs...), de sports, de loisirs et de tourisme  
 UAU3 : zone non édulcorée destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation d'activités économiques  
 ZAU : zone non édulcorée destinée à recevoir des opérations d'aménagement d'ensemble lorsque les équipements publics auront été réalisés (urbanisation à long terme)  
 ZAU1 : secteur urbain à vocation, au fur et à mesure de la réalisation des équipements publics, de zones d'équipements publics auront été réalisés (urbanisation à long terme)  
 A : zone à caractère agricole  
 A1 : secteur agricole présentant un tissu d'habitat  
 N1 : zone naturelle et forestière  
 N2 : secteur naturel à caractère rural ou agricole  
 N3 : secteur rural correspondant à l'habitat de la vallée  
 N4 : secteur rural correspondant à l'habitat de la vallée  
 N5 : secteur rural correspondant à l'habitat de la vallée  
 N6 : secteur rural correspondant à l'habitat de la vallée  
 N7 : secteur rural correspondant à l'habitat de la vallée  
 N8 : secteur rural correspondant à l'habitat de la vallée  
 N9 : secteur rural correspondant à l'habitat de la vallée  
 N10 : secteur rural correspondant à l'habitat de la vallée  
 N11 : secteur rural correspondant à l'habitat de la vallée  
 N12 : secteur rural correspondant à l'habitat de la vallée



**LEGENDE**

UA Limite de zone  
 UA Nom de zone  
 ER1 Emplacements réservés  
 ER1 Numéro d'opération (voir liste des emplacements réservés)  
 ER1 Terrains cultivés à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme  
 ER1 Espaces boisés classés à conserver ou à créer au titre des articles L113-1 et L113-2 du code de l'urbanisme  
 ER1 Éléments de paysage à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme  
 ER1 Éléments du patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme  
 ER1 Bâtiment, ouvrage ou titre indicatif en attente d'une mise à jour du cadastre  
 ER1 Bandes de danger liées à la conduite d'hydrogène  
 ER1 Carling - Virage (340m, 300m, 870m)  
 ER1 Zones humides  
 ER1 Secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la TVB (R123-11 du code de l'urbanisme)  
 ER1 Servitude de mixité sociale (L151-41 du c. de l'urb.)  
 ER1 Carrières souterraines  
 ER1 Anciennes mines

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAÛNE  
 Communauté de Communes des Monts de Gy

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
 Commune de Freiligny-et-Velotteville

Plan de zonage

APPROBATION  
 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du :  
 La Présidente

4.1

Président	M. [Nom]	1er Vice-Président	M. [Nom]
2e Vice-Président	M. [Nom]	3e Vice-Président	M. [Nom]
4e Vice-Président	M. [Nom]	5e Vice-Président	M. [Nom]
6e Vice-Président	M. [Nom]	7e Vice-Président	M. [Nom]
8e Vice-Président	M. [Nom]	9e Vice-Président	M. [Nom]
10e Vice-Président	M. [Nom]	11e Vice-Président	M. [Nom]
12e Vice-Président	M. [Nom]		

SUR GELIOTTE

Numero	Surface (m²)	Désignation	Parcelles concernées
1	18 022,54	Mairie de Geliotte - 4 logements à usage mixte	En parcelles : 57 - 61 - 62 - 63 - 64 - 65
2	17 089,28	Les Montants au Paradis - 4 logements à usage mixte	En parcelles : 1-45
3	14 712,88	Le Village au Sur - 4 logements à usage mixte	En parcelles : 1-3 - 7 - 211 - 8 - 14 - 16 - 228 - 24 - 280 - 31

EMPLACEMENTS RESERVES

Numero	Bénéficiaire	Destination	Superficie
1	Commune	Création d'un accès piéton	290,00 m²
2	Commune	Emplacement de la voirie (sur la route)	1 041,38 m²
3	Commune	Création d'un accès à la zone LAU - "La Villa au Sur"	764,53 m²
4	Commune	Création d'un accès au groupement scolaire et à la zone LAU	1 215,43 m²
5	Commune	Agencement du groupement scolaire et empiètement des accès	3 360,12 m²
6	Commune	Emplacement de la voirie (sur la route)	926,77 m²
7	Commune	Aménagement d'un accès avec une zone de loisirs et parking	7 110,55 m²
8	Commune	Accès au camping	1 468,48 m²
9	Commune	Création d'un accès réservé handicapés	929,87 m²
10	Commune	Création d'un accès de recourcement au total de la rue de Freiligny	426,54 m²
11	Commune	Mise en place d'un accès résidentielllement (rue de la Prairie à Velotteville)	1 218,47 m²
12	Commune	Accès au réseau d'eau potable	1 529,29 m²

